

Histoire et actualité



@lebrunpascal@wanadoo.fr

crédit photographique (droits réservés)

coll. Musée de la Franc Maçonnerie - CIRIC
- BNF - Roger-Viollet - musée Victor Hugo -
musée Cantonal, Lausanne - Diapofilm -
col. Kharbine-Tapabor - Echevarria Juan -
Musée nat. Educ. - INRP - Rouen - Sipa/V.I.P. -
Cartopole/Baud - sygma/l'illustration -
musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme -
RMN - Magnum - Sygma - Musée de l'École
de Chartres - photo Gerschel Aïné -
J.Garrigues - Moore/Katz/Réa - Sipa press -
Gamma - UNSA - Pascal Lebrun

*Une exposition en 21 panneaux réalisée par Vivre en Europe
avec la contribution éditoriale de la Ligue de l'enseignement
et le soutien de Solidarité laïque*



11 bis, rue de Moscou - 75008 Paris
vivreneurope@free.fr - www.chez.com/vee
tel : 01 69 29 07 88 - fax : 01 64 46 28 89





L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la Ville de Paris, dessin de Gerlier paru dans la presse illustrée, 20 février 1881.

Le 9 décembre 1905 est votée sous la III^e République une loi qui est l'un des fondements de notre culture républicaine et du contrat social entre les Français. **Cette loi, dite de « séparation des Églises et de l'État »**, promulguée par le Président de la République de l'époque, Émile Loubet, et présentée par le président du conseil, Rouvier, comprend à l'origine 44 articles. Ses deux articles les plus importants fixent jusqu'à aujourd'hui le cadre juridique de la laïcité en France :

- 1 - **LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE DES CULTES.**
- 2 - **LA RÉPUBLIQUE NE RECONNAÎT, NE SALARIE, NI NE SUBVENTIONNE AUCUN CULTE.**

Cette loi, bien que mal accueillie par l'Église catholique, se veut une loi de pacification après les années d'affrontement pour arracher au pouvoir religieux son emprise sur la société. Elle est le produit d'une longue histoire et sa portée va bien au-delà de la bataille que se sont livrés laïques et cléricaux : elle organise, et pour longtemps le cadre de vie commun entre les Français, quelles que soient leur philosophie ou leur religion.



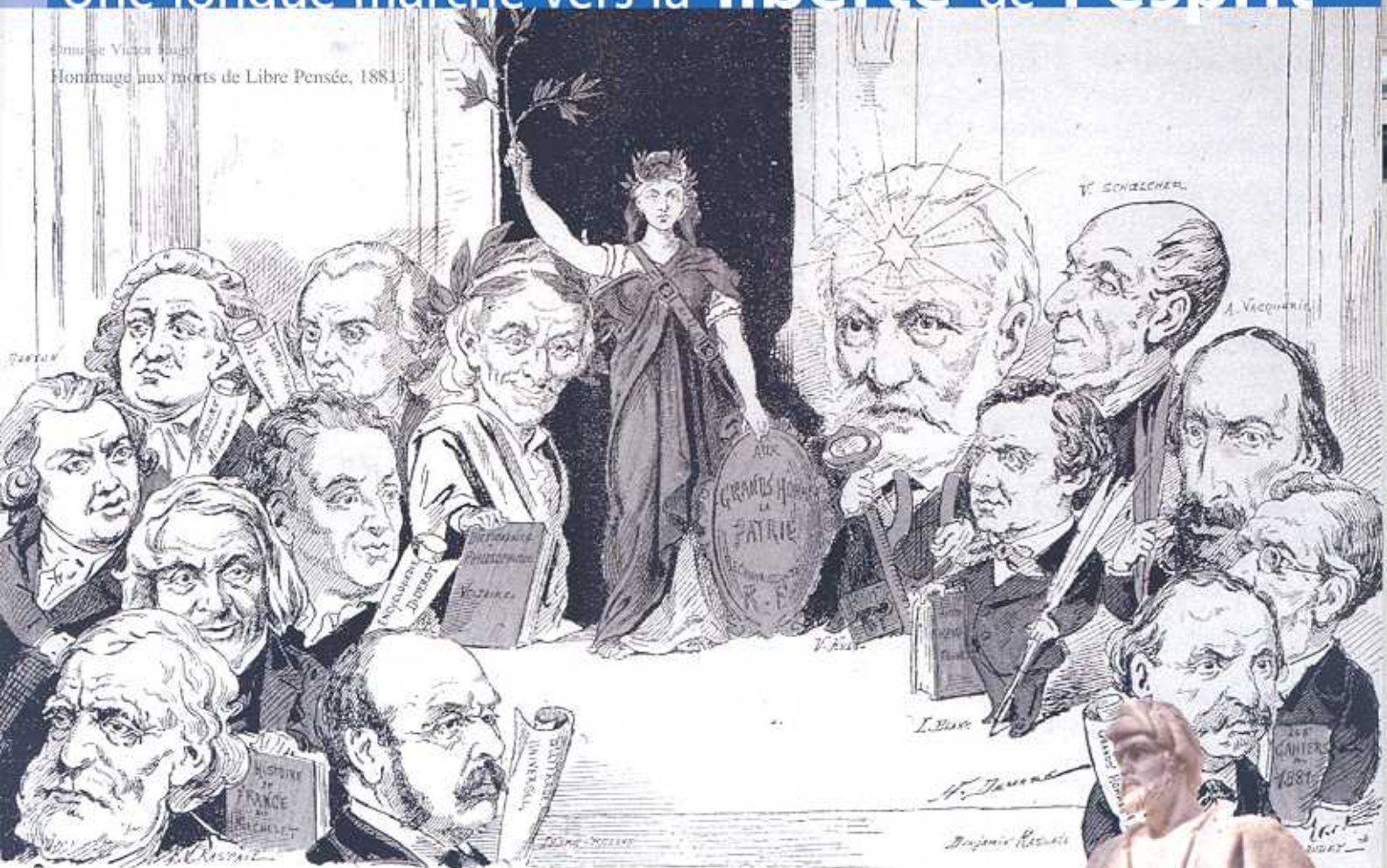
La liberté des cultes, gravure sur bois de l'an VII (1799). Sous le Concordat, l'État assurait un statut officiel aux cultes reconnus qu'il surveillait et protégeait en même temps.

Aristide Briand, rapporteur du projet de la loi à la tribune de la Chambre en 1905.



Une longue marche vers la liberté de l'esprit

Œuvre de Victor Hugo
Hommage aux morts de Libre Pensée, 1881.



Cette loi s'inscrit dans un grand courant de la pensée humaine, une grande tradition philosophique que l'on peut faire remonter à l'Antiquité. Ses prémices sont déjà présents dans la philosophie grecque, chez Aristote et Socrate, premiers penseurs de l'affirmation de l'autonomie des individus.

Des penseurs musulmans, l'Iranien Ibn Sina, plus connu sous le nom d'Avicenne et l'andalou, Ibn Ruchd, passé à la postérité sous le nom d'Averroès, ont fait connaître cette pensée aux X^e et XII^e siècles.



©Chevarria Juan
Averroès (1126-1198)

©R. F.
Aux grands Hommes
la patrie
reconnaissante.



Elle se prolonge après la Renaissance avec l'humanisme de Montaigne ou d'Erasmus, le doute méthodologique de Descartes, la lutte contre les superstitions de Pierre Bayle, la distinction de la croyance et du raisonnement de Spinoza, le libéralisme politique de Locke.

ELLE TROUVE SON APOGÉE AVEC LA PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES, LA MORALE KANTIENNE, L'AFFIRMATION DES DROITS DE L'HOMME QUI PRÔNE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET D'EXPRESSION.

Une réponse à l'intolérance

Durant plusieurs siècles, la société obéit à des hiérarchies et à des règles définies par la religion. Le souverain tire son autorité d'une prédestination : le monarque est de droit divin. Les religions monothéistes étendent leur domination sur le monde. C'est le temps des croisades du côté chrétien, de la conquête de peuples et de territoires par l'Islam.

L'Inquisition créée au XIII^e siècle par le pape Grégoire IX arrache conversions, confessions et repentances par la brutalité et la torture. Impossible de dire des vérités contraires aux dogmes de l'Église. Toute pensée qui s'en écarte est hérétique et ceux qui la professent doivent abjurer ou encourent le supplice comme le scientifique Galilée, obligé de se rétracter, ou Giordano Bruno, brûlé en 1600 à Rome.



Le dialogue sur les deux principaux systèmes du monde de Galilée.



La Saint-Barthélémy, peinture sur bois de François Dubois.

La réforme qui naît au XVI^e siècle en Allemagne d'une nouvelle interprétation des Évangiles et de la critique des pratiques de l'Église romaine est violemment réprimée en France. La Saint-Barthélémy marque l'apogée de cette volonté d'anéantissement du protestantisme.

L'IDÉE DE TOLÉRANCE RELIGIEUSE TROUVE, EN FRANCE, UNE PREMIÈRE APPLICATION AVEC LA PAIX DES RELIGIONS ET L'ÉDIT DE NANTES QUI ORGANISE LA COEXISTENCE ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS.

Ce combat se mène devant l'opinion comme le fera Voltaire deux siècles plus tard en obtenant la réhabilitation de Calas, protestant injustement accusé d'infanticide.

La condamnation de l'Encyclopédie. Elle fut violemment attaquée par les jésuites, la Sorbonne, le Parlement et condamnée par arrêt du Conseil du Roi, le 7 février 1752.



ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY,

Qui ordonne que les deux premiers volumes de l'ouvrage intitulé, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonnée des Sciences, Arts & Métiers, par une Société de gens de Lettres, soient & demeurent supprimés.

Le 7 Février 1752. Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROY étant fait rendre compte de ce qui s'est passé au sujet d'un ouvrage intitulé, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers, par une Société de gens de Lettres, dont il s'y a encore que deux volumes imprimés. Sa Majesté a ordonné, que dans ces deux volumes on a allégué d'autres plusieurs maximes tendantes à détruire l'autorité de Dieu, à flatter l'esprit d'indépendance & de révolte, à troubler le repos, à éléver les Académies de Lettres, de la Couronne des Rois, de l'Église & de l'Université. Sa



AU CHEVALIER DE LA BARRE SUPPLIÉ À L'ÂGE DE 19 ANS LE 1^{er} JUILLET 1766 POUR N'AVOIR PAS SALUÉ UNE PROCESSION

Une réponse au cléricalisme

Les religions monothéistes n'ont pas toujours séparé le spirituel du temporel. C'est le cas encore aujourd'hui dans beaucoup de pays musulmans.

Quand l'Église catholique était dominante, elle revendiquait de pouvoir contraindre tous ceux qui vivaient dans un pays placé sous son influence.

L'Église de France est marquée, depuis l'évangélisation des Gaules par une forte tradition gallicane. Cependant, elle a été très majoritairement du côté de l'Ancien Régime, puis contre-révolutionnaire et adversaire de la République à laquelle elle ne se ralliera qu'avec difficulté. En 1864, le Syllabus du pape Pie IX condamne la modernité.



Prière dans une école au début du siècle.

FREVIÈRES — À l'École Marcellin — La Prière

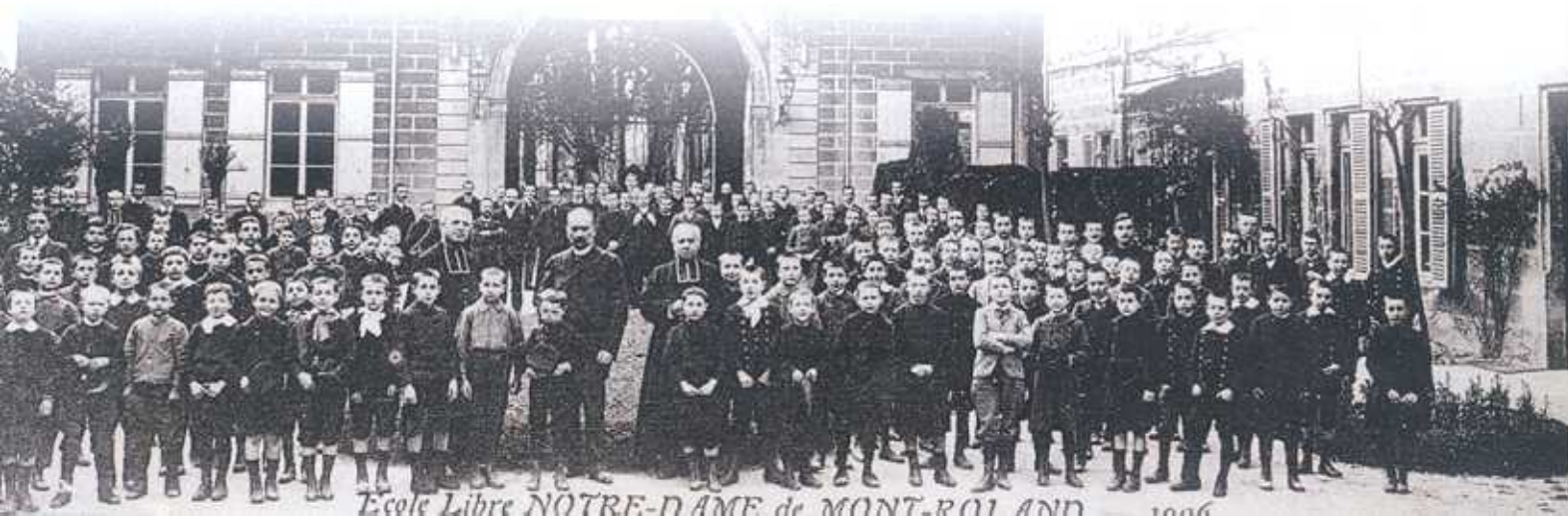


Sur cette gravure du procès du capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre, en décembre 1894, on constate que les emblèmes religieux continuent d'occuper une place importante dans les tribunaux.

LE POUVOIR SUR LES ÂMES QUE L'ÉGLISE VOULAIT EXERCER S'EST D'ABORD TRADUIT PAR UN MONOPOLE SUR LES GRANDES INSTITUTIONS COMME L'ENSEIGNEMENT.

LES RÉPUBLICAINS VEULENT RÉDUIRE L'INFLUENCE DES CONGRÉGATIONS, ORDRES RELIGIEUX QUI PRATIQUENT L'ENDOCTRINEMENT DES JEUNES ESPRITS DANS LEURS ÉCOLES.

On retrouve les deux camps face à face lors de l'affaire Dreyfus : les républicains pour la défense de l'innocent injustement condamné parce qu'il est juif, les cléricaux du côté d'un ordre injuste avec l'état-major et les antisémites.



Vers la laïcisation de l'État



Manifestation catholique contre la suppression des crucifixs dans les cours de justice. Il faudra attendre 1972 pour que soit supprimée la demande faite aux jurés en cour d'assises de prêter serment « devant Dieu et devant les hommes ».

La philosophie des Lumières, avec la recherche d'un Contrat social, prépare la rupture révolutionnaire de 1789. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen met fin à l'alliance du trône et de l'autel caractéristique de l'Ancien Régime, et surtout affirme la primauté de l'individu.

LES HOMMES SONT DÉCLARÉS « LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT. »

LE POUVOIR N'EST PLUS DE NATURE DIVINE, MAIS L'ÉMANATION DU PEUPLE SOUVERAIN.

Le catholicisme n'est plus religion d'État et la liberté de conscience reconnue. Rien auparavant, de la naissance à la mort, n'échappait au contrôle de l'Église. **Tous les actes de la vie civile sont progressivement soustraits à l'emprise religieuse.** Notre État civil prend en 1792 définitivement forme avec le pouvoir exclusif donné aux communes de recueillir « les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès. »

La Constitution de 1791 consacre le mariage comme un contrat civil. Le divorce est reconnu. En 1880, une loi supprime l'obligation du repos dominical, une autre en 1881 le caractère confessionnel des cimetières et en 1887 une autre facilite les obsèques civiles.



Certificat de baptême laïque.



Le Premier mariage civil à Sens, à la fin du XVIIIème siècle, par Jean-Jacques Scherrer. Salon de 1905 © ND / Roger-Viollet

L'éducation gratuite, laïque et obligatoire



© Musée nat. Educ. - INRP - Rouen

Formation des maîtres.

Le principal reproche des laïques à l'égard de l'Église est l'endoctrinement des esprits. Tout au long de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration, le clergé a le monopole de l'enseignement. À la Révolution, Condorcet, déclare qu'il ne faut admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte.

De la Restauration de 1815 à la chute du second Empire, la France catholique regagne le terrain perdu grâce aux développements d'ordres religieux, les congrégations.

La III^e République crée les conditions qui assurent la primauté de l'enseignement public. Ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil,

JULES FERRY PRODUIT UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE :

- IL SYSTÉMATISE LA FORMATION DES MAÎTRES,
- PROCLAME LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT,
- INTERDIT LE RECRUTEMENT D'ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,
- REND L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET INSTITUE UNE ÉCOLE GRATUITE ET LAÏQUE.



Jules Ferry

De très jeunes filles sont livrées à de pénibles travaux, ici le salage des sardines.



D'autres figures ont participé à cette action prioritaire qu'est l'éducation : dès 1866, **Jean Macé est à l'origine de la création de la Ligue de l'enseignement**. Plus tard, l'un des principaux collaborateurs de Jules Ferry, Ferdinand Buisson, contribuera à la fondation de la Ligue des droits de l'homme.



Les conditions d'adoption de la loi



Pierre Waldeck-Rousseau

L'Église, farouchement antirépublicaine supporte mal la laïcisation progressive de la vie sociale alors que les minorités protestante et juive se reconnaissent dans la République laïque et que les francs-maçons du Grand Orient de France se trouvent aux avant-postes du combat laïque.

Au sortir de l'affaire Dreyfus qui accentue les divisions entre les deux camps, Waldeck-Rousseau fait adopter par la loi de 1901 le droit d'association mais soumet les congrégations à un régime d'autorisation préalable. Les congrégations refusant de demander des autorisations, **Combes** qui lui a succédé **ferme plus de 10 000 écoles.**



©coll. Musée de la Franc-Maçonnerie /M.Devaux
Marianne portant les attributs maçonniques.



Emile Combes

LA LOI DU 7 JUILLET 1904 INTERDIT AUX CONGRÉGATIONS TOUT ENSEIGNEMENT.



Manifestation contre la fermeture d'une école congréganiste.
© Musée nat. Educ. - INRP - Rouen

La rupture est consommée avec le Vatican le 30 juillet 1904. Dans cette atmosphère d'affrontement, Combes prépare une loi de Séparation des Églises et de l'État, mais son ministère est renversé début 1905.

Le gouvernement Rouvier reprend le projet que conçoit Aristide Briand, mais dans un tout autre esprit : ce sera une loi de pacification « juste et sage » selon la formule de Jaurès.



Jean Jaurès

Une loi appliquée avec mesure

malgré des débuts difficiles

LA LOI DE 1905 IMPOSE LA CONSTITUTION D'ASSOCIATIONS CULTUELLES DESTINÉES À RECUEILLIR LES BIENS UTILES À L'EXERCICE DES CULTES.

Les protestants et les juifs acceptent cette exigence contrairement à l'église catholique. Hostiles à la mesure, à l'exception de quelques grands prélats, les catholiques provoquent des incidents violents quand le pouvoir entreprend les inventaires des biens de l'Église. Poussés par leurs évêques et par une encyclique papale, les fidèles se barricadent dans les églises. L'affaire entraîne la chute du gouvernement Rouvier.



Mars 1906, Inventaire de Saint-Servan.



Le nouveau ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau renonce à l'usage de la force. Cet apaisement favorise en 1906 la victoire du bloc des gauches et l'approbation par l'épiscopat français d'un projet d'association cultuelle. Le refus de Rome entraîne de nouvelles tensions.

UNE LOI DE 1907 FAIT DU CLERGÉ « UN OCCUPANT SANS TITRE JURIDIQUE » DES ÉGLISES.

Après la première guerre mondiale, les liens diplomatiques renoués avec le Vatican aboutissent à un compromis : la création d'associations diocésaines.

Le Conseil d'État condamne la quasi-totalité des 130 municipalités qui interdisent les processions,

Séparation de l'Église et de l'État. Inventaire des biens d'Église à Paris. Devant l'Église Sainte Clothilde, Lepine, préfet de Police et Touny, directeur de la police municipale, donnant des ordres aux agents et à la Garde Republicaine pendant que les manifestants agenouillés chantent un cantique. Dessin de Sabattier.

LA RÉVOLUTION A FAIT DES PROTESTANTS ET DES JUIFS DES CITOYENS ÉGAUX AUX AUTRES. ILS ONT SOUVENT ÉTÉ D'ARDENTS DÉFENSEURS D'UNE LAÏCITÉ QUI LES PROTÉGEAIT CONTRE LA DOMINATION OU LA PERSÉCUTION CATHOLIQUE.

L'intégration des juifs durant le second Empire se traduit par la multiplication des lieux de culte. Pose de la première pierre d'une synagogue.



L'évolution progressive des catholiques tout au long d'un XX^e siècle donnera le jour à Vatican II dans les années soixante.

« Pour la doctrine morale catholique, la laïcité, comprise comme autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse et ecclésiastique, mais pas par rapport à la sphère morale, est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint » peut-on lire dans une note officielle de l'Église.

Le courant nostalgique de la religion d'État devient minoritaire et ne se recrute aujourd'hui qu'aux franges de la droite extrême.

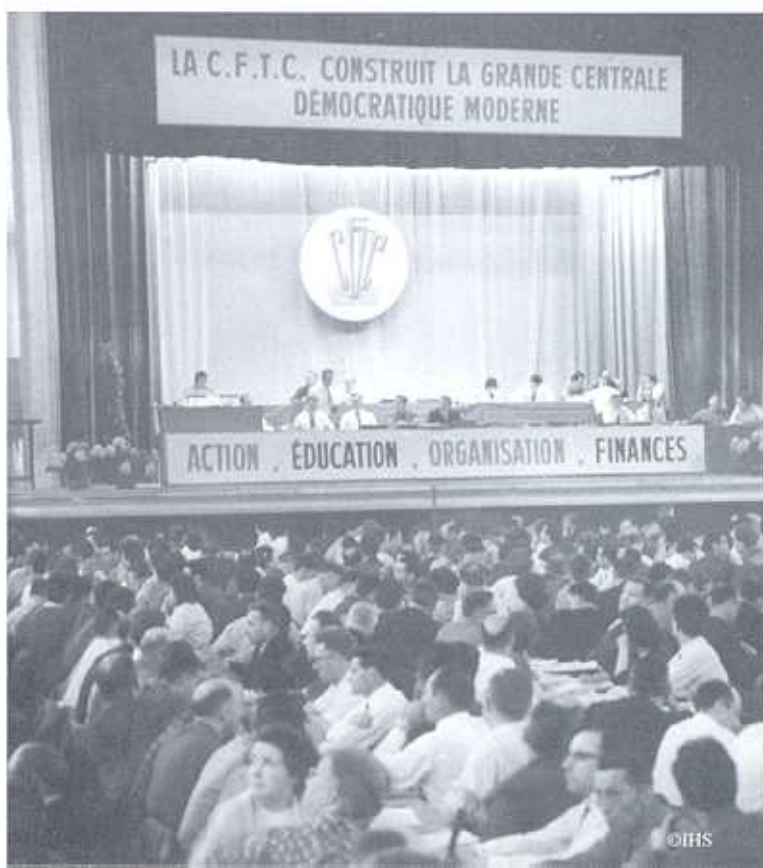
AU MOINS AU NIVEAU DU DISCOURS, AUCUNE RELIGION NE REMET AUJOURD'HUI EN CAUSE LA LAÏCITÉ.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE, À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS, A LONGTEMPS BATAILLÉ CONTRE LA LAÏCITÉ ET LA RÉPUBLIQUE.

En 1892, par une encyclique, Léon XIII accepte un ralliement à la République. L'affaire Dreyfus démontrera la fragilité de cette démarche. C'est sur le terrain idéologique et social que des évolutions s'opèrent avec Albert de Mun et Marc Sangnier.

Rome, ouverture du Concile Vatican II par Jean XXIII.

Le principal syndicat d'obédience catholique, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) décide majoritairement, en 1964, de se déconfessionnaliser pour donner naissance à la Confédération française démocratique du travail (CFDT).



Le dualisme scolaire

La question scolaire continue de diviser laïques et catholiques. La Révolution française n'admet l'enseignement d'aucun culte, mais le Directoire autorise l'enseignement privé.

En 1850, la loi Falloux permet notamment aux collectivités territoriales de subventionner l'investissement des établissements privés dans la limite de 10 %.

Le régime de Vichy dissout les organisations laïques et favorise l'enseignement catholique.

En 1953, est créé le Comité national d'action laïque qui regroupe les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'Éducation nationale.



Caricature de Falloux par Daumier.



©Léonard Freed/ Magnum

École confessionnelle.

EN 1959, LA LOI DEBRÉ AUTORISE DES CONTRATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.

L'État octroie une aide financière, prenant en charge la rémunération des enseignants, à condition d'enseigner les programmes, d'accueillir tous les enfants et de respecter la liberté de conscience.

L'enseignement catholique représente 96 % de l'enseignement privé sous contrat, soit 2 millions d'élèves.

EN 1984, LE GOUVERNEMENT DE GAUCHE ABANDONNE SON PROJET DE SERVICE PUBLIC UNIFIÉ ET LAÏQUE DE L'ÉDUCATION À LA SUITE DES MANIFESTATIONS DES PARTISANS DE L'ÉCOLE PRIVÉE.



©Sigma/J. Langevin

En 1994, manifestation lors du projet de révision de la loi Falloux.

EN 1994, LA TENTATIVE IMPULSÉE PAR UN GOUVERNEMENT DE DROITE D'ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA LOI FALLOUX DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ÉCHOUE PAREILLEMENT APRÈS LES MANIFESTATIONS LAÏQUES.

Ces deux mouvements contraires semblent marquer la fin de la guerre scolaire.



©Pascal Lebrun
Meeting du CNAL au Bourget le 9 mai 1982 en présence du Premier Ministre.